



19-2-58

Je soussigné Joseph Brousseau, ayant été nommé conseiller municipal du Canton Joly, au siège numéro 6 en remplacement de monsieur Gérard Valiquette dont le siège est devenu vacant, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce dix-neuvième jour du mois de février mil-neuf-cent-cinquante-huit.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

sa
Joseph + Brousseau
marque

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

14-2-58

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi 14 février mil-neuf-cent-cinquante-huit, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Roger Bisson, Delphis Jubinville et Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du treize décembre mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Corporation Municipale du Comté de Labelle de bien vouloir adopter une résolution à l'adresse du Ministère de La Colonisation à Québec pour ordonner l'emploi du gravier concassé pour l'entretien et la réparation des chemins municipaux comme pour les routes à l'entretien du Ministère de La Voirie, et de bien vouloir permettre à des personnes intéressées l'achat de la machinerie nécessaire à cette fin avec l'engagement par le Ministère de payer un montant maximum de verges cubes ou de tonnes à chaque année suivant un prix établi par le Département afin que la ou les personnes qui feront l'acquisition de ces machines puissent avoir un montant de base sur lequel ils pourraient compter à chaque année.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Joseph Brousseau fils de Daniel soit nommé conseiller municipal du Canton de Joly au siège de monsieur Gérard Valiquette no. 6.

Adoptée

14-2-58



Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Albiny Paquette, député de bien vouloir nous obtenir du Ministère de La Colonisation les octrois suivants pour la réparation et l'entretien de nos chemins;

Chemin du Lac Caribou	\$500.00
Chemin du Lac Vert	500.00
Chemin rang "H" et "I" Clot et Lacombe	\$1,000.00
Chemin Chapleau	500.00
Chemin montée Brassard et rang "G"	500.00
Chemin du rang "A" du lot 1 à 25	1,000.00

Et de bien vouloir accorder un octroi suffisant pour continuer les travaux d'élargissement et d'amélioration du chemin du Lac Labelle jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame du Lac Labelle, soit sur une longueur d'au moins un mille et demi cette année.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Albiny Paquette de bien vouloir nous obtenir cette année le pavage de la partie de la route Labelle -La Macaza située dans le Canton de Joly soit une distance d'environ 3 milles.

Egalement le pavage de la section de la route Labelle-La Minerve située dans le Canton de Joly soit une distance d'environ $3\frac{1}{2}$ Milles; de même que le pavage du chemin conduisant de la route Labelle-La Minerve au Lac Labelle soit environ $1\frac{1}{2}$ milles, qui à été reconstruit et est prêt pour le revêtement.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette le priant de bien vouloir user de son influence auprès du Ministère de La Voirie afin de nous obtenir dès cette année le pavage de ces 8 milles de chemin, qui sont les chemins les plus fréquentés de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Formules Légales Provinciales, papeterie	\$38.89
Formules Municipales, papeterie de bureau	13.50
Léo Leblanc, entretien de chemin	17.25
Louis Doucet, vérification 1957	40.00
Yvon Brunet, camion ent. chemin 1957	30.00
René Clot, gravier pour chemins	10.00
La Revue Municipale, abonnement 1958	13.65

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de la municipalité pour l'année 1958 soit accepté tel que dressé par monsieur Louis Doucet, comptable de Bellerive.

Adoptée



14-2-58
BUDGET 1958

CONSIDERA NT; que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale du Canton de Joly, pour l'année 1958 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

ADMIN ISTRATION GENERALE	Conseil du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1958	\$333.34
	Salaire du secrétaire-trésorier	600.00
	Vérification des livres et comptes	40.00
	Abonnement Revue Municipale, frais d'enregistrement, timbres postes, téléphone, papeterie de bureau, frais d'élections etc. rôle évaluation	215.00
	Loyer de salle municipale	50.00
	Remboursement Assistance Publique	662.00
TRAVAUX PUBLICS	Entretien de chemin d'hivers 1957-58	\$6.500.00
	" " " été 1958	1.500.00
	Ramassage des vidanges, Lac Labelle	450.00
	Imprévu	43.86
	Intérêts sur emprunt	48.00
	Total	\$ 10,442.00

REVENUES :

SUBVENTIONS ET REMBOURSEMENTS	Octroi Ministère de La Voirie (chemins hiver 1957-58)	\$4,902.00
	Remboursement par Village de Labelle " "	160.00
	" " Corp. Combé Labelle " "	60.00
	" " Lacoste & Lacoste " "	60.00
	T axe pour le ramassage des vidanges, lière partie	200.00
	\$ 5,382.00	
DIFFERENCE A COMBLER PAR LA TAXE FONCIERE	T axe foncière générale au taux de \$1.10 par \$100.00 d'évaluation sur un montant d'évaluation totale de \$460,000.00 ---	\$5,060.00
	Total concordant	\$10,442.00

A ttendu que d'après le budget ci-dessus cette Corporation aura à pourvoir au cour de l'année 1958 à des dépenses de totalisants à \$10,442.00.

A TTENDU que pour défrayer les dites dépenses cette Corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$5,382.00.

A TTENDU, que pour solder la différence entre les revenus non-fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$5,060.00 qu'il est nécessaire de prélevé sur les biens-fonds imposables de la municipalité :

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU: qu'une taxe foncière générale au taux del.10c dans la piastres ou de \$1.10 par \$100.00 d'évaluation pour fins administratives générales soit et est imposée et sera prélevée sur les biens-fonds imposables de la municipalité;

14-2-58



Le tout tel que mentionné et porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses mentionnées au budget ci-devant.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Ces Godard
Sec. Trés.

Adoptée

Gaston Baudart

11-4-58

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des Sessions du Conseil, le vendredi onze avril mil-neuf-cent-cinquante-huit, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Delphis Jubinville, Ovila Lejeune, Joseph Brousseau et Aldège David, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatorze février mil-neuf-cent-cinquante-huit soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire, (S.R.Q. 1941 Ch. 2) à partir de minuit et une minute, le dimanche vingt-sept avril mil-neuf-cent-cinquante-huit, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et ce jusqu'au dimanche vingt-sept octobre mil-neuf-cent-cinquante-huit à minuit et une minute alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée



11-4-58

accepte

Il est résolu que cette Corporation la proposition de la Compagnie Gatineau Power demandant à La Régie Provinciale des Transport et de l'Electricité la permission de reconstruire la ligne de distribution entre Labelle et l'Annonciation et La Macaza à condition que la ligne entre Labelle et l'Annonciation soit reconstruite sur des poteaux neufs étant donné que cette ligne est surchargée et que les poteaux de bois existant datent de plus de trente ans et sont dangereux .

Adoptée

Il est résolu que monsieur Damien David soit avisé de poser trois calvete en ciment de 12 pouces de diamètre dans le chemin conduisant chez monsieur Réal Bélisle, et que ce dernier soit autorisé à transporter le tuyau pour le prix de \$10.00.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'entretien des chemins d'hivers de cette municipalité pour les années 1958-59, 1959-60 et 1960-61 soit accordé à monsieur Fernando Machabée pour le prix de \$18,000.00 pour les trois années, soit \$6,000.00 par année, pour les mêmes conditions que le contrat précédent après y avoir ajouté le chemin conduisant chez monsieur Leo Leblanc et les rues du Village de Labelle qui étaient incluses dans le contrat précédent.

Et de plus que monsieur Machabée ait signé un contrat ou une entente avec le conseil de La Minerve pour l'entretien de la partie du chemin de La Petite Minerve située dans ce Canton, à un prix acceptable par le Conseil Municipal de La Minerve.

Et que monsieur le Maire de même que le secrétaire trésorier soient autorisés par la présente à signer le contrat qui doit être préparé à cette fin, et ce pour et au nom de la Corporation

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Roger Bisson, entretien de chemin	\$1.20
Ovila Lejeune " " "	3.00
Laporte & Tremblay " " "	168.00
Damien David " " "	24.00
Joseph Terreault " " "	7.13
Alexandre Terreault " " "	5.25
Léonidas Desgroseillers " " "	11.50
Corporation du Village " " bouilloire	12.00
Canadian Pacific Railway, (Crossing)	19.16
Ministre des Finances (frais hospital)	662.35
Corporation du Comté de Labelle, entretien du chemin de La Petite Minerve, part de Joly	118.09
Fernando Machabée entretien d'hiver 1957-58 des chemins de cette municipalité	\$6,590.90

Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande des soumissions pour le ramassage de vidanges ou déchets sur le chemin longeant le Lac Labelle, à compter de chez monsieur Raoul Veinât jusqu'au bout du lac au camp de monsieur Germain Drouin, et que ces soumissions soient remises au secrétaire avant vendredi le 9 mai prochain .

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo. Goddard
Sec. Trés.

Ed. Létourneau B. C. C. L. A. T.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



9-5-58

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf mai mil-neuf-cent-cinquante-huit, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Delphis Jubinville formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du onze avril mil-neuf-cent-cinquante-huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir faire l'acquisition d'un grédeur ou niveleuse mécanique plus gros et plus puissant quand le Département jugera à propos de remplacer celui qui donne le service dans la partie Sud du Comté de Labelle.

Et ce parce que les chemins municipaux de La Minerve, Labelle, La Macaza et La Conception formant la région desservie par cette machine sont des chemins sur terrain extrêmement rocheux dans 75 % des cas, et en conséquence la niveleuse actuelle qui n'est pas suffisamment forte et trop légère résiste difficilement aux durs coups qu'elle reçoit et ne peut non plus donner tout le rendement que l'ont pourrait être en mesure d'attendre surtout quand il s'agit de relever le chemin en nettoyant les fossés à l'automne ce qui ne se fait pas avec le grédeur actuel, parce qu'il n'y a pas de pelle hydraulique à l'avant.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour le ramassage des vidanges sur la rive du Lac Labelle, à compter de chez monsieur Raoul Vennat jusque ~~max~~ à l'extrémité du Lac au barrage, soit accordé à monsieur Henri Terreault pour le prix de \$200.00 comprenant le loyer du dépotoir; et ce pour la période comprise entre le 24 juin et le 5 septembre inclusivement, une fois par semaine tous les vendredi.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ernest Alarie, intérêt 6 mois sur billet	\$24.00
Charles Labonté, entretien de chemin	17.25
Joseph Terreault, " " "	39.38
Alexandre Terreault " " "	6.75
René Clot " " "	11.25
Laporte & Tremblay, camion " "	35.00
Noel Décosse, Régistrateur, mutations avis	1.60
Damien David, entretien de chemin	82.00
Welley Philippon, " " " bois	4.00
Réal Bélisle " " "	35.25



9-5-58

Les Produits de Ciments L'Annonciation, calvette	\$53.73
Joseph Brousseau, entretien de chemin	5.00
Zéphirin Brousseau, " " "	6.00
Daniel Brousseau, " " "	27.25
Gérard Laurin, ? " " "	6.75
Réal Bélisle, " " "	24.00
Jean-Paul Brassard, " " "	33.50

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

10-7-58

Ces Codard
Secrétaire-Trésorier

Gaston Baudart
Maire

Je soussigné Roger Bisson, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 4, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide. *Roger Bisson*

Assermenté devant moi à Labelle, ce onzième jour du mois de juillet mil-neuf-cent-cinquante-huit.

Ces Codard
Commissaire, Cour Supérieure, District de Labelle.
Secrétaire-trésorier

11-7-58

Je soussigné Napoléon Francoeur, ayant été élu conseiller municipal au siège no. 5 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide. *Napoléon Francoeur*

Assermenté devant moi à Labelle, ce onzième jour du mois de juillet mil-neuf-cent-cinquante-huit.

Ces Codard
Commissaire, Cour Supérieure, District de Labelle.
Secrétaire-trésorier

11-7-58

Je soussigné Arthur Francoeur, fils ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 6, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce onzième jour du mois de juillet mil-neuf-cent-cinquante-huit.

Ces Codard
Commissaire, Cour Supérieure, District de Labelle.
Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



11-7-58

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi onze juillet mil-neuf-cent-cinquante-huit, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Roger Bisson, Napoléon Francoeur, et Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf mai mil-neuf-cent-cinquante-huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que l'acte d'accord conclu entre tous les propriétaires de biens-fonds des rangs "D" 7 "E" du Canton de Joly soit adoptée et homologué, pour le creusage du Cour d'Eau des rangs "D" 7 "E" Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil recommande messieurs Brunet & Fils pour le transport de marchandises de tout genre pouvant desservir Labelle et la région.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil appuie fortement la requête soumise par un groupe de citoyen du Lac Labelle sollicitant du ministère de La Colonisation un octroi substantiel pour l'amélioration du chemin du Lac Labelle, côté Est, sur les lots numéros 1 à 13 rang 1 Canton La Minerve et 16 à 41 rang "A" Canton de Labelle.

A cause de la circulation intense sur ce chemin qui est devenu l'un des chemins les plus achalandés de la municipalité, à l'exclusion de la grande route, dû au développement touristique considérable à l'extrémité Sud du Lac depuis quelques années, il est impossible de maintenir ce chemin de terre en bon ordre et il faut absolument qu'il soit amélioré et gravelé comme il a été fait pour la partie de 5 milles déjà reconstruite depuis quelques années.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette, député et Ministre de La Santé le priant de bien vouloir nous obtenir par son influence auprès de l'Honorable Ministre de La Colonisation le montant nécessaire à l'exécution des travaux précités.

Adoptée

Le conseiller Ovila Lejeune donne avis de la présentation d'un règlement imposant une taxe ou licence pour tout commerçant étranger faisant affaire dans la municipalité mais n'y résidant pas ou y résidant depuis moins de trois mois, mais dont le nom n'est pas inscrit au rôle d'évaluation comme propriétaire d'immeuble, et ce pour le montant maximum de \$100.00 par année.

Adoptée



10-7-58

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir faire poser une indication de chaque côté d'un tournant à angle de 90' sur la route Labelle-La Macaza à environ 2 $\frac{1}{2}$ milles du Village de Labelle.

Et ce parce que plusieurs accidents d'automobiles ont été causés à cet endroit à cause du manque d'indication à ce tournant brusque et de plus les propriétaires des terrains voisins sont obligés de refaire souvent la cloture longeant cette route qui est brisée plusieurs fois par année par des automobiles ou camions qui s'engagent à une trop grande vitesse dans cette courbe.

Adoptée

Le conseiller Roger Bisson donne avis de la présentation d'un règlement ordonnant que à l'avenir, les parties de la route Labelle-La Minerve non utilisées depuis la reconstruction de la nouvelle route soient reconnus comme terrain privés et fermées à toute circulation publique, sur les lots 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 du rang "H".

Adoptée

Il est résolu que les salaire des employés de la Corporation à l'entretien des chemins soit fixé à .90c de l'heure à l'avenir, pour un homme seul.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Aimé Laporte Camion	Entretien de chemin	\$ 173.00
Germain Godard	" " "	54.00
Daniel Brousseau	" " "	16.50
Alexandre Tereault	" " "	13.50
Joseph Terreault	" " "	29.25
Damien David	" " "	34.00
Fernand Thibault	" " "	4.50
Cléophas Bélisle	" " "	24.50
Philippe Lauzon gravier	" " "	12.50
Claude Maheu , camion	" " "	64.00
Eudore Fiola	" " "	3.00
Charles Labonté	" " "	3.75
Jean Terreault	" " "	
René Clot René Clot	" " "	25.25
Edgar Leblanc camion	" " "	6.00
Léo Leblanc	" " "	3.00
Oscar Saindon avec tracteur	" " "	17.50
Éméric Bergeron camion et bull-chargeur	" " "	234.00
Ovila Lejeune	" " "	2.25
Zéphirin Brousseau	" " "	3.00
Raoul Francoeur	" " "	3.00
P. A. Forget , broche à cloture et crampes (montée)	" " "	37.03
Paul-Émile Francoeur	" " "	13.50
Corporation du Comté Labelle , taxe pour l'année 1958	" " "	333.34
Oscar Saindon , salaire comme inspecteur agraire 1957-58	" " "	9.00
Les Produits de ciment l'Annonciation, tuyau calvettes	" " "	78.70
Edouard Léonard transport de ce tuyau	" " "	10.00
Côme Bertrand , peinture à grédeur	" " "	6.12
Jean Godard , entretien de chemin rang I	" " "	16.80
Noel Décosse, registrateur, mutation de propriété (avis)	" " "	1.20

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Godard
Sec. Trés

Gaston Baudant
Maire

9-7-58

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une ~~session~~ assemblée régulière ~~des~~ électeurs municipaux du Canton de Joly, tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil pour procéder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Roger Bisson sortant de charge, au siège numéro 4; ~~Napoléon Francoeur~~, sortant de charge au siège no. 5 Delphis Jubinville; et Joseph Brousseau, fils de Daniel au siège no. 6.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant midi, le président déclare l'assemblée ouverte et après avoir donné lecture du procès verbal de l'assemblée, de l'avis public et du certificat de publication de cet avis ensembles annexés et demeurés aux archives de cette Municipalité, requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Roger Bisson, au siège no. 4, Delphis Jubinville au siège no. 5 et Joseph Brousseau fils de Daniel au siège no. 6.

Labelle, le 9 juillet 1958

Il est proposé par monsieur Henri Terreault, cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Wilfrid Machabée, propriétaire du Canton Joly ;

ADMIS

Que monsieur Roger Bisson, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 4.

ADMIS

Que monsieur Napoléon Francoeur, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination au siège no. 5. comme conseiller Municipal .

A DMIS

Et que monsieur Arthur Francoeur, fils, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Signé; Henri Terreault

Wilfrid Machabée

Advenant l'heure de midi, le président déclare l'assemblée close, ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly, messieurs ; Roger Bisson, Napoléon Francoeur et Arthur Francoeur, fils; .

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges je proclame élus par acclamation messieurs; Roger Bisson, Napoléon Francoeur et Arthur Francoeur, fils comme conseillers municipaux du Canton de Joly aux sièges numéros 4, 5 et 6.

Georges L. Leduc
Président d'Election



8-8-58

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit août mil-neuf-cent-cinquante-huit, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Aldège David, Arthur Francoeur, fils, Napoléon Francoeur et Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir faire amender le code municipal à l'article 700 de façon à ce que le conseil puisse imposer une taxe d'affaires pour un montant ne devant pas excéder 400% du montant imposé au commerçant résident, à tous les commerçants étrangers faisant affaires dans la municipalité mais n'y résidant pas ou y résidant depuis moins de trois mois, et n'étant pas propriétaire dans la municipalité.

Adoptée

Il est résolu qu'une requête, soit signée par les propriétaires des lots numéros 1 à 14 du rang ~~Vixx~~ Canton de Marchand, demandant l'annexion de ce territoire ainsi que des lots 1 à 26 du rang "H" et 2 à 70 du rang "G" Canton de Marchand sur les rives des lacs Mitchell et Clair, à la municipalité du Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Henri Courtemanche, député du Comté au Fédéral et Secrétaire d'Etat de bien vouloir nous obtenir du Ministère des Travaux Publics à Ottawa la construction immédiate, du quai sur le terrain de l'Eglise au Lac Labelle.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Southam Printing Company, billets pour taxe amusement	\$42.80
Damien David, entretien de chemin	7.05
Daniel Brousseau, " " "	9.30

Adoptée

Il est résolu que le règlement no. 76 ordonnant que à l'avenir il sera imposé une taxe ou license à tous les marchands étrangers faisant affaires dans la municipalité mais n'y résidants pas ou y résidant depuis moins de trois mois et dont le nom n'est pas inscrit au rôle d'évaluation de la municipalité comme propriétaire d'immeuble, et ce pour un montant de \$100.00 par année conformément à l'article 703-a du code municipal, soit et est adopté.

Adopté

Gaston Baudart

REGLEMENT
NO. 76

8-8-58



Il est résolu unanimement que demande soit faite à la Compagnie Gatineau Power de bien vouloir poser une ligne de distribution de l'Electricité sur le chemin Chapleau dans le but de desservir les familles résidentes sur ce chemin au nombre de cinq, et ce dès cet année.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à la Cie Gatineau Power à son bureau de St-Jovite de même que au bureau de la Compagnie à Ottawa.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à renouveler pour une période de douze mois le billet de \$800.00 dû à monsieur Ernest, portant intérêts au taux de 6% l'an et devenu échû le 4 mai 1958.

Et ce conformément à l'autorisation de la Commission en date du 23 octobre 1957 portant le numéro 5889 de son dossier.

Cette Corporation à cause de dépenses imprévues dans l'entretien des chemins n'a pu rencontrer ce billet à échéance cette année et ne pourra le faire avant l'an prochain.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à La Commission Municipale de Québec pour approbation.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Charles Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart
Maire

12-9-58

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi douze septembre mil-neuf-cent-cinquante-huit à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers Arthur Francoeur, fils, Napoléon Francoeur, Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.



12-9-58

Il, est résolu que les minutes de l'Assemblée du huit août mil-neuf-cent cinquante-huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande au Ministère des Postes à Ottawa de bien vouloir autoriser le service de distribution rurale de la malle durant la saison d'été à compter de chez monsieur Alexandre Terreault jusque chez monsieur Arthur Duval, et durant la balance de l'année que le même service s'arrête, chez monsieur Léonidas Desgroseillers, cultivateur et résident, à l'année sur ce chemin.

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Henri Courtemanche, Secrétaire d'Etat et député du Comté de Mégue au Ministère des Postes à Ottawa en leur demandant de déléguer un inspecteur impartial qui pourrait faire un rapport vraiment juste de la situation afin que ces familles ne soient pas privées plus longtemps du service de la malle étant donné que le service est fourni à d'autres familles dans des conditions moins avantageuses dans la région.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Léo Miljours, érochage chemin la Caché	\$10.50
Damien David, " " " "	11.70
" " évaluation 2 jours à \$5.00 par jours	10.00
Emilien Charette " " " " " "	10.00
Edouard Léonard " " " " " "	10.00
Daniel Brousseau, réparation de cloture de montée	4.80
Zéphirin Brousseau, " " " " " "	1.50
Henri Terreault, travaux entretien chemin avec camion	19.88
" " érochage du chemin	9.00
Paul-Emile Francoeur, " " "	15.00
Louis Amadei, fauchage du chemin	24.00
René Clot, entretien de chemin	9.75
Charles Labonté, érochage du chemin	14.25
Jean Godard, " " "	25.20
Rémi Godard, " " "	25.20
Hypolite Carrière, Vendée, 4 repas évaluation	4.00
Paul Breton, ? 2 repas "	2.42
Georges Godard, rôle évaluation 2 jours et automobile	29.65

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation soit accepté tel que révisé par les estimateurs après y avoir inscrit les amendements suivants;

- A jouter le nom de madame à Albert Baril sur le lot no. 18 rang "A"
- Diminuer de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à René Pilon P-29-D "A"
- Diminuer de \$50.00 l'évaluation des bâtisses à Hormidas Proulx P-29-D
- Augmenter de \$350.00 l'évaluation des bâtisses à J. P. Noisieux sur le lot no. Ptie de 31 rang "A"
- Rayer le nom de Théodore et entrer celui de Gaston Telmosse sur le lot numéro Ptie de 31 rang "A" "Ile" . comme propriétaire.
- Rayer du Rôle l'Ile no. 1 du lac Nantel évaluée à Honorius Nantel.

12-9-58



Rayer le nom de Paul Brassard et entrer celui de François David Propriétaire pour lots 17 et 18 du rang "B" Canton Joly et Mm.e François David conjointe.

Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Pierre Clot sur lot numéro 19 du rang "B" .

Diminuer de \$300.00 l'évaluation du Terrain à monsieur Henri Brassard sur lot no. 21 du rang "B" .

Et évaluer à \$300.00 la partie du lot no. 21 du rang "B" vendu à madame Lionel Motel Ellinger.

Entrer le nom de Willie Philippon locataire sur lot numéro 20 rang "B".

Rayer le nom de Maurice Brun sur lot ptie de 10 du rang "D" et entrer celui de madame Jacqueline Hallé Erdäy comme propriétaire.

Rayer le nom de Adonias Bélisle et de Mme. Adonias Bélisle conjointe et entrer ceux de Traitman, Fritz et Steinberger Propriétaires du lot numéro 36 rang "F" Canton de Joly.

Rayer le nom de Joseph Paradis et entrer celui de Gérard Valiquette propriétaire sur le lot numéro 40 du rang "F" .

Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à madame André Tourigny sur lot Ptie de 13 rang "G"

Ajouter le nom de madame à Armand Démers sur les lots numéros 16-I et partie de 16-F rang "G" Canton de Joly.

Rayer le nom de Armand Démers et entrer celui de Dr. Pierre l'Allier Propriétaire de Ptie de 16-G rang "G"

Entrer le nom de madame Pauline Méthé propriétaire sur lot Ptie de 18-F rang "G" et rayer de nom de René L. Denerville sur cette partie évaluée à \$200.00

Diminuer de \$100.00 l'évaluation du terrain ptie de 18-F rang "G" au nom de René H. Denerville.

Augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses Ptie de 18-F rang "G" au nom de Maurice Bourdon.

Rayer le nom de Wilfrid Machabée et entrer celui de Charles Couture propriétaire de partie du lot no. 13 rang "H" .

Rayer le nom de Lucien Frappier et entrer celui de Wilfrid Machabée propriétaire du lot no. Ptie de 13 rang "H" et rayer le nom de Mme. Frappier conjoint.

Augmenter de \$300.00 l'évaluation des bâtisses à madame Gaston Turcot Ptie de 24-a rang "H".

Augmenter de \$50.00 l'évaluation des bâtisses à Mme. Lionel Lacroix Ptie de 24-A rang "H" .

Augmenter de \$1,000.00 l'évaluation des bâtisses à Mr. Louis Jubinville sur lot ptie de 25 rang "H" .



12-9-58

Diminuer de \$400.00 l'évaluation sur bâtisses et terrain de Napoléon Dubé , lot 29-10 rang "G" et 29-1 rang "G" ce dernier lot au complet.

Et entrer au nom de Mme. Anita Guay avec évaluation de \$400.00 pour les mêmes lots Ptie de 29-10 et balance de 29-1 rang "G"

Augmenter de \$300.00 l'évaluation des bâtisses à René Houle sur lot Ptie de 29 rang "H" .

Augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à Germain Sévigny sur lot 40 du rang "H" .

A ugmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses à Mlle. Cécile Dansereau sur lot Ptie de 40 rang "H" et rayer le nom de Bernard sur cette propriété.

Rayer le nom de Alfred Nantel , fils et entrer celui de Jean-Paul Alarie propriétaire sur lot 17 du rang 1 .

Rayer le nom de Téléphare Marier et entrer celui de M. Sarazin prop. sur lot numéro 26 du rang "I" .

Rayer le nom de CÔme Godard et entrer celui de Roland Fex comme propriétaire , et rayer le nom de Mme. CÔme Godard et entrer celui de Mme. Roland Fex conjoint.

Diminuer de \$1,100.00 l'évaluation à Clovis Noel sur lot no. Ptie de 33-A rang I pour bâtisses incendiées.

Rayer le nom de André Paradis sur lot no. 27-c du rang "N" pour camp démolit et terrain révoqué.

Rayer le nom de Alfred Bélisle et entrer celui de Jean-Marc Dansereau sur lot Ptie de 40 rang "H" et augmenter l'évaluation de \$550.00 pour nouvelle bâtisse.

Evaluer à Wilfrid Machabée l'école no. 2 lot 33-B rang "H" pour le prix de \$850.00 dont \$100.00 terrain et \$750.00 bâtisse, et rayer le nom de Commission Scolaire de Labelle propriétaire.

Rayer le nom de Eméric Bergeron et entrer celui de Roméo Allard propriétaire pour bâtisse sur le lot no. Ptie de 23 -A rang "h2 Eval. \$600.

Entrer le nom de Gervais Potvin , 543 rue St-Georges St-Jérôme, pour partie du lot numéro 25-F rang "H" avec évaluation de \$600.00 dont \$100.00 sur le terrain et \$500.00 sur bâtisse.

Entrer le nom de Gilles Deslandes propriétaire du lot ptie de 40 rang "H" avec évaluation de \$380.00 dont \$100.00 terrain et \$250.00 pour bâtisses.

Entrer le nom de Horace Surprenant propriétaire de partie du lot no 33-A rang "I" et évaluer à \$300.00 dont \$200.00 bâtisse et \$100.00 terrain .

Entrer le nom de Louis Maurice Brun propriétaire de ptie . du lot 25 rang "A" . et évaluer à \$300.00 dont \$200.00 bâtisse et \$100.00 pour le terrain

12-9-58



Entrer le nom de Fernand Paradis propriétaire du lot numéro ptie de 32 rang "A", grande Ile du Lac Caribou et évaluer à \$300.00 dont \$100.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Entrer le nom de Erney Lavallée propriétaire sur lot 33-B rang "A" évalué à \$100.00 terrain

Entrer le nom de Léopold Valiquette propriétaire sur lot no. Ptie de 18-F rang "G" avec évaluation de \$800.00 dont \$500.00 bâtisse et \$300.00 terrain.

Entrer le nom de Ernest Fournier propriétaire sur lot Ptie de 29-E rang "H" et évaluer à \$550.00 dont \$100.00 terrain et \$450.00 bâtisses.

Entrer le nom de Alex. Provencal propriétaire de ptie du lot no. 29-E du rang "H" et évaluer à \$300.00 dont \$100.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Entrer le nom de Joseph Henri Dwyer propriétaire de terrain évalué à \$100.00 pour partie de lot no. 29-E et 29-F rang "H".

Entrer le nom de Léopold Sergerie propriétaire de ptie de 29-E rang "H" et évaluer à \$100.00 le terrain.

Entrer le nom de Maurice Gauthier Propriétaire pour partie du lot 29-E rang "H2" évalué à \$100.00 terrain.

Entrer le nom de Gérard St-Laurent propriétaire de ptie du lot 23 rang "H" évalué à \$400.00 dont \$300.00 bâtisse et \$100.00 terrain.

Entrer le nom de Gaston Girard propriétaire de ptie du lot 25 rang "A" évalué à \$100.00 terrain.

Diminuer de \$50.00 l'évaluation des bâtisses à Ernest Possé sur lot ptie de 13 rang "G" grange démolie.

Entrer le nom de Aimé St-Germain, 6285 Louis-Hémond, Montréal pour Ptie de 13 et Ptie 14 rang "N" avec évaluation de \$400.00 dont \$200.00 bâtisse et \$200.00 terrain. En remplacement de Roger Duclos.

Augmenter de \$450.00 l'évaluation des bâtisses à Victor Mailloux sur lot Ptie de 12 et 13 rang "N".

Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses pour lot Ptie de 15-A rang "N" à William Roberts.

Augmenter de \$300.00 l'évaluation des bâtisses à Arthur Roberts pour pour lot Ptie de 16-A rang "N"

Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Emerson Barrie, sur lot ptie de 16-A rang "N".



12-9-58

Lot numéro 1 rang "O" Canton de Joly, révoquée par le Ministère des Terres & Forêts à Jonas Boucher, rayer du rôle d'évaluation.

Lot numéro 3 rang "O" rayer le nom de Marguerite Bélisle et entrer celui de Marcel Basque comme propriétaire.

Lot no. Ptie de 12-c rang 1 Canton Minerve, révoqué par le Ministère des Terres & Forêts à J. L. Charlebois et rayer du rôle d'évaluation.

Lot no. Ptie de 12-c rang 1 Canton Minerve révoquée par la Ministère des Terres & Forêts à Mme. André Vennat et rayé du rôle d'évaluation.

Lot numéro 31 rang "A" Canton de Labelle diminuer de \$100.00 l'évaluation des bâtisses pour grange démolie. à Georges Menteln.

Lot no. ptie de 34 rang "A" Canton Labelle augmenter de \$150.00 l'évaluation pour agrandissement de bâtisse. à Yvon Chapdelaine.

Lot numéro 41 du rang "A" Canton Labelle augmenter de \$800.00 l'évaluation des bâtisses pour agrandissement, à Maurice Jarry.

Lot no. Ptie de 16 et Ptie de 17 rang "B" Canton de Labelle augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Eugène Alarie .

Lot No. Ptie de 20 rayer le nom de Bruno Rudis et entrer celui de Fernande Bourgault propriétaire. rang "B" Canton de Labelle.

Lot no. Ptie de 22-A rang "B" rayer le nom de Georges Marcoux et entrer celui de Irénée Duval propriétaire, Canton Labelle.

Lot No. Ptie de 22-A rayer le nom de Willie Tremblay et entrer celui de Raymond Forest propriétaire, Canton de Labelle.

Lot no. Ptie de 24 augmenter de \$350.00 l'évaluation des bâtisses au nom de Georges Godard sur lot numéro Ptie de 24 rang "B" Joly.

Lot No. Ptie de 24 rang "B" augmenter de \$600.00 l'évaluation à Mme. Marcel Wey pour bâtisses. dans le Canton de Labelle.

Lot No. Ptie de 26 rang "B" Canton de Labelle augmenter de \$250.00 l'évaluation des bâtisses à Gérard Pépin .

Lot No. Ptie de 29 rang "B" augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Léonidas Desgroseillers.

Lot no. 15 rang "E" Canton Labelle évaluer à Ernest A. Quig pour \$200.00

Lot No. 18 rang "E" augmenter de \$700.00 l'évaluation pou bâtisse.

Lot no. ptie de 1 rang "A" diminuer de \$2,000.00 l'évaluation des bâtisses incendiées, à madame Ludovica Plante .

Ajouter le nom de Succession à la propriété de Dominique Masson sur lot Ptie de 1 rang "A" Canton de Labelle.

Rayer le nom de Alfred Nantel et entrer celui de Léopold Boulanger comme propriétaire pour lot Ptie de 55 rang 1 Canton Labelle.

12-9-58



Lot No. Ptie de 40 rang "H" Rayer le nom de Alfred Bélisle et entrer celui de Jean-Marc Dansereau propriétaire et augmenter l'évaluation de \$550.00 pour bâtisse.

Lot No. Ptie de 27 rang "B" Canton de Labelle rayer le nom de René Bédard et entrer celui de Bastonnier comme propriétaire, et augmenter de \$150.00 l'évaluation pour bâtisse.

Iles "A" et "B" des rangs "E" et "C" rayer le nom de Georges Godard et entrer celui de Mme. Gila Bauer comme propriétaire avec évaluation de \$400.00.

Lot no. Ptie de 33 rang "A" Canton Labelle augmenter de \$100.00 l'évaluation pour bâtisse. à Joffre Tardif.

Lot ~~Rxxxxx~~ 33-B rang "H" rayer le nom de Commission Solaire de La Nativité et entrer celui de Wilfrid Machabée comme propriétaire avec évaluation de \$100.00 sur le terrain et de \$750.00 pour la bâtisse.

Lot no. Ptie de 23-A rang "H" ~~xxxxx~~ le nom de Roméo Allard et ~~xxxxx~~ celui de Émeric Bergeron propriétaire.
rayer

Lot No. Ptie de 35 rang "A" Canton de Labelle ~~xxxxx~~ ~~xxxxxxx~~ augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses au nom de Auguste Marquis.

Lot no. Ptie de 54 rang "1" augmenter de \$600.00 l'évaluation au nom de Edmond Delforges, (bâtisses).

Lot no. Ptie de 54 rang 1 augmenter de \$700.00 l'évaluation des bâtisses au nom de Mme. Fernand Gagnon.

Lot Ptie de 54 rang 1 augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses au nom de Romuald Zepasnick.

Lot no. 17 rang "EX" augmenter de \$350.00 l'évaluation des bâtisses au nom de D.Holloway.

Lot no. 16 rang "E" augmenter de \$550.00 l'évaluation des bâtisses au nom de Théode Godreau.

Rayer le nom de Gilles Lajeunesse et entrer celui de Marcel Lauzon propriétaire du lot Ptie de 18 rang "C" Canton de Labelle.

Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisse à Paul Fortin sur lot Ptie de 30 rang "C" Canton de Labelle.

Evaluer à Robert Brais le lot Ptie de 36 rang "C" pour \$100.00 terrain et \$350.00 bâtisses.

Evaluer à Neil Connelly ptie du lot 33 rang "C" et évaluer à \$100.00 terrain et \$500.00 bâtisse.

Evaluer à Paul Mayville le lot Ptie de 22-A rang "B" Canton de Labelle ~~xx~~ pour \$200.00 terrain.

Evaluer à Emilien Gélinas le lot no. Ptie de 15-A Rang "B" pour \$200.00 terrain et \$350.00 bâtisse.



12-9-58

Evaluer à Jean-Guy Allard le lot Ptie de 15-A rang "B" et évaluer à \$200.00 terrain.

Evaluer à Germain Thibodeau le lot Ptie de 15-A rang "B" et évaluer à \$200.00 terrain et \$450.00 bâtisse.

Evaluer à Lucien Forget le lot Ptie de 15-A rang "B" pour \$200.00 terrain .

Evaluer à J. Hunter le lot ptie de 33 rang "C" et évaluer à \$100.00 terrain.

Evaluer à Mlle Rachel côté le lot ptie de 20 rang "B" pour \$150.00 terrain.

Evaluer à Guy C ollin le lot ptie de 17 rang "C" pour \$200.00 terrain.

Evaluer à Peters G. Douglas le lot 30 rang "F" pour \$100.00 terrain.

Evaluer à Mlle Lucille Marleau les lots Ptie de 19 et Ptie de 20 du rang "B" pour \$150.00 terrain.

Evaluer à Lucien Ferragne le lot ptie de 37 rang "B" pour \$100 terra.

Evaluer à Gervais Potvin le lot ptie de 25 rang "H" pour \$100.00 terrain et \$500,00 bâtisse.

Evaluer à Allan Aulria le lot 15 ran g. "D" pour \$100.00 terrain et \$100.00 bâtisse.

Evaluer à T. F. Lofstrand le lot 14 rang "D" pour \$100.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Evaluer les lots suivants aux personnes ci-après nommées pour chaque lot respectif dans le rang "E" Canton de Labelle (Lac des Sucrieries avec évaluation indiquée en regard de chaque lot.

Lot no.	61	Thomas Seale	terrain	\$200.00	bâtisse	\$250.00
" "	58	Burpee Palmer	"	200.00	"	550.00
" "	77	Russell J. Hogson	"	200.00	"	
" "	68	Pierre Perriau	"	200.00	"	
" "	52	Brunet et Philipps	"	200.00	"	100.00
" "	48	Henri Turgeon	"	200.00	"	
" "	44	Jean Jacques Démers	"	200.00	"	400.00
" "	43	Fernand Lapalme	"	200.00	"	500.00
" "	40	Jean Paul Delisle	"	200.00	"	200.00
" "	30	Alain Belzile	"	200.00	"	
" "	29	?	"	200.00	"	150.00
" "	28	Réal Bélanger	"	200.00	"	
" "	27	Paul Rozand	"	200.00	"	
" "	25	A. R. M. Roy	"	200.00	"	
" "	24	Edgar Rocheleau	"	200.00	"	
" "	22	Georges Elliot	"	200.00	"	750.00
" "	13	Jean-Marie Germain	"	200.00	"	
" "	10	W.W. Parsons	"	200.00	"	
" "	9	W. Hoggan	"	200.00	"	
" "	7	Guy Turenne	"	200.00	"	
" "	6	Mme. Gertrude Corbeil	200.00	"		\$1,200

12- 9 -58



Lot no.	60	Mlle Yvette Chevalier terrain	\$200.
" "	54	Joffre Desgroseillers "	200
" "	2	Albert Nantel "	200
" "	65	Claude Vendette "	200
" "	47	Bernard Cloutier "	200
" "	59	Pierre J. Séguin "	200
" "	50	Terry Hobbs "	200
" "	57	Jean Richard "	200
" "	79	M. Willard Halle "	200

Evaluer à Gilles Deslandes lot Ptie de 40 rang "H"
pour \$100.00 terrain et \$350.00 bâtisse.

Evaluer à Horace Surprenant lot ptie de 33-A rang "I"
pour \$100.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Evaluer à Louis Maurice Brun lot ptie de 25 rang "A2"
pour \$100.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Evaluer à Fernand Paradis le lot Ptie de 32 rang "A"
grande Ile du lac Caribou pour \$100.00 terrain et
\$200.00 bâtisse.

Evaluer à \$100.00 terrain à Erney Lavallée ptie de
33 - B rang "A".

Evaluer à \$100.00 terrain et \$450.00 bâtisse pour lot
Ptie de 29-E rang "H" au nom de Ernest Fournier.

Evaluer à Alex Provencal le lot ptie de 29-E rang "H"
pour \$100.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Evaluer à Joseph Henri Dwyer ptie de 29-E et 29-F
rang "H" pour \$100.00 terrain.

Evaluer à Léopold Sergerie ptie de 29-E rang "H"
pour \$100.00 terrain.

Evaluer à Maurice Gauthier ptie du lot 29-E rang "H"
pour \$100.00 terrain .

Evaluer à Hérard St-Laurent ptie du lot 23 -E rang
"H" pour \$100.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Evaluer à Gaston Girard le lot no . Ptie de 25 rang
"A" Lac Caribou pour \$100.00 terrain.

Evaluer à Jean-Louis Gauthier et Robert Marion le
lot Ptie de 25 rang "N" pour \$300.00 terrain.

Evaluer à Lucien Deslongchamps le lot ptie de 25
rang "N" pour \$200.00 terrain.

Evaluer à Léopold Valiquette le lot Ptie de 18-F
rang "G" pour \$300.00 terrain et \$500.00 bâtisse.

Evaluer à Harold Cook le lot Ptie de 2 rang 1 Minerve
pour \$200.00 terrain et \$200.00 bâtisse.

Evaluer à Robert Leduc le lot Ptie de 38-B rang "A"
Canton de Labelle pour \$200.00 terrain et \$600.00
bâtisse.



12-9x-58

Evaluer à G.W. Beaulieu le lot no. ptie de 38-B rang "A" Canton de Labelle pour \$ 300.00 terrain et \$600.00 bâtisse.

Evaluer à Edmond Cormier le lot ptie de 35 rang "A" pour \$250. terrain

Evaluer à Alphonse Vallières le lot no. Ptie de 35 rang "A" Canton de Labelle pour \$ 200.00 terrain.

Evaluer à J.O. Garnier le lot Ptie de 57 rang 1 Canton de Labelle pour 200.00 terrain .

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Ceodard
Secrétaire Trésorier

Adoptée
Roger Bisson Pro-Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

14-11-58

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des session du conseil, le vendredi quatorze novembre mil-neuf-cent-cinquante-huit, à laquelle session sont présents; messieurs les conseillers; Roger Bisson, Aldège David, Napoléon Francoeur, Arthur Francoeur, Fils et Ovila Lejeune, formant quorum.

Il est résolu que monsieur Roger Bisson soit nommé pro-maire de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Noel Décosse , régistrateur, avis de mutations de propriété	\$5.10
Damien David, entretien de chemins	39.45
Charles Labonté, " " "	3.75
Paul-Emile Francoeur " " "	9.00
Pierre Francoeur " " "	13.50
André Francoeur " " "	14.25
Raoul Francoeur " " "	2.25

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à contracter un emprunt temporaire pour une période de douze mois au montant de \$500.00 pour nous aider à payer un montant de dépenses imprévues dans l'entretien et la réparation des chemins publics de cette municipalité le printemps dernier , et ce avec intérêt à un taux ne dépassant pas 6% l'an et par billet.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à La Commission Municipale de Québec pour approbation

Adoptée

14-11-58



Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Voirie et au député du Comté, monsieur Pierre Bohémier de bien vouloir nous obtenir dès l'été prochain le pavage de la partie de la route Labelle-La Macaza comprise entre la fin du pavage dans le Village de Labelle et la ligne de division des Cantons Joly et Marchand, étant donné qu'il n'y a aucun redressement prévu dans cette section de route qui est pratiquement prête à recevoir le pavage après y avoir apposé la couche de gravier nécessaire et concassé, lors de l'exécution des travaux.

Attendu que des travaux considérables seront effectués à compter du printemps prochain, dans la municipalité du Canton de Marchand à la Macaza, pour fins de défense Nationale, il est de première importance et très urgent que la route Labelle-La Macaza soit améliorée étant donné qu'il y aura durant l'exécution des travaux et par la suite une circulation des plus intenses sur ce chemin.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de La Voirie de même que à monsieur Pierre Bohémier, député du Comté à Québec.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Paul Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart, Maire

12-12-58

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi douze décembre mil-neuf-cent-cinquante-huit, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Roger Bisson, Aldège David et Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatorze novembre mil-neuf-cent-cinquante-huit soient adoptées et signées.

Adoptée



12-12-58

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mises en vente pour taxes, par le Conseil de Comté en mars 1959 prochain, à moins qu'un règlement des taxes dûes sur chacune de ces propriétés n'ait été fait avant le 31 décembre 1958 prochain, savoir;

Horace Surprenant	, lot ptie de 33-C rang I	Montant dû	\$7.10
Simon St-Jean	, Ptie de 15-F rang "G" et 14 rang "H"		21.33
Wellely Philippon	, Ptie de 11 et Ptie de 12 rang "G"		20.98
Georges Paré	, ptie de 23-a rang "G"		8.70
J. McDowell	, Ptie de 15-F rang "G"		6.70
Perras & Perras	, Syndics Oswald Lacombe a-1-5-6-7-8 "I"		86.90
Edward Lebeau	, lot ptie de 36 rang "G"		5.63
D. J. Hendry	, Ptie de 54 rang 1 Canton Labelle		4.55
Guy Dufresne	, Ptie de 41 rang 1 Canton de Labelle		14.23
Lanthier et LaBonde Automobiles Ltée	Ptie de 23 rang "H"		33.43
Henri Crépeau	, lots 3, 4, 5 rang "G"		31.43
Roméo Boulanger	, Ptie de 1 rang A Canton de Labelle		8.85
Clément Beaudry	, Ptie de 14 rang "g"		16.63
Noel Anfousse	, lots 28-22, 28-23, P27 -a, 27c., 27-d	G\$147.48	

Adoptée

Il est résolu que l'évaluation des bâtisses sur le lot numéro 40 du rang "F" Canton de Joly soit diminuée de \$200.00 pour étable et hangar démolis par monsieur Gérard Valiquette.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie et au Député de bien vouloir obtenir que le Ministère prenne à sa charge pour entretien à l'avenir pa partie du chemin du Lac Labelle faisant le raccordement avec le chemin de La Minerve et traversant les lots numéros 25 à 31 du rang "H" Canton de Joly, étant donné que ce chemin à été amélioré considérablement et qu'il est en aussi bonne condition que plusieurs routes déjà à l'entretien du Ministère, et ce dès le printemps prochain.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Damien David	, entretien de chemin	\$38.70
Réal Bélisle	, " " "	8.10
Daniel Brousseau	, " " "	5.00
Alimpy Hatclawchaw	, " " " et fossés	9.75

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Pierre Bohémier, député de même que au Ministère de la Voirie à Québec de bien vouloir obtenir le paiement de la subvention pour l'entretien des chemins d'hiver à \$200.00 le mille pour les parties de route Labelle-La Minerve, ~~La~~ et Labelle-La Macaza comprises dans le territoire du Canton de Joly.

Attendu que le Ministère de La Voirie verse un octroi de \$200.00 le mille pour les routes de Nominique, Ferme-Neuve, Mont-St-Michel, Ste-Anne du Lac etc qui sont aussi des routes à l'entretien du Ministère de La Voirie durant l'été, il y donc là injustice.

12-12-58



Les municipalités de Canton de Joly de La Minerve et de La Macaza sont forcés de taxer leurs contribuables pour payer la différence du coût d'entretien de ces routes qui ne sont subventionnés qu'à \$100.00 le mille pour entretien d'hiver qui normalement devrait être entretenues entièrement par le Ministère de La Voirie, pourquoi ces paroisses de la partie Sud du Comté de Labelle sont elles traités différemment des autres.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à L'Honorable Henri Courtemanche, député et Secrétaire D'Etat à la Chambre des Communes de bien vouloir aviser à l'avenir le conseil de cette municipalité de tout octroi qui pourrait être accordé dans les limites de cette municipalité, soit pour la construction ou la réparation de quai, de murs de protection ou pour tout autres fins.

Et ce afin qu'il ne se produise pas de nouveau ce qui s'est produit lors de la construction du quai du lac Labelle, la direction et la surveillance des travaux ayant été confié à monsieur Germain Drouin, Maire du Village de Labelle au lieu d'être confié au ~~xxxxxxx~~ au conseil municipal du Canton Joly comme il aurait été logique de le faire étant donné que les travaux étaient exécutés dans cette dernière municipalité.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Henri Courtemanche député.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil avise monsieur Pierre Bohémier, député de bien vouloir prévenir le conseil de cette municipalité de tout octroi qui pourrait être accordé, soit par le Ministère de La Colonisation ou La Voirie pour l'entretien ou l'amélioration des chemins; ou bien du Ministère de l'Agriculture pour les contrats de drainage des terres etc.

Et ce afin que le conseil puisse se recommander la nomination de conducteur des travaux pour les octrois de réparations de chemins de même que le contracteur pour le creusage de cours d'eau municipaux.

Deux contrats ont été accordés cette année par le Ministère de l'Agriculture dans le Canton de Joly pour le drainage des terres et sur ces deux contrats, l'un à été accordé à un contracteur d'un autre Comté tandis que l'autre à été accordé à un contracteur du Nord du Comté sans que le conseil de cette municipalité n'ait été consulté en aucune façon lors des demandes de soumissions, ni sur le choix du contracteur étant donné qu'il y avait des personnes responsables résidentes dans notre municipalité ou dans la région qui aurait dûes avoir le privilège de soumissionner pour l'exécution des ces travaux.

A doptée.



12-12-58

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir faire faire un plan de subdivision des terrains de villégiature sur la Rive Ouest du Lac Labelle à partir du barrage, sur le lot numéro 17 du rang "C" jusqu'au lot numéro 38 du même rang dans le Canton de Labelle, cette partie étant la continuation des deux plans déjà préparés par l'arpenteur Jean-Paul Axlarie sur lesquels plans la grande majorité des terrains sont déjà vendus et ce dès l'été prochain.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Rodard
Secrétaire-Trésorier

Adoptée

Gaston Baudart
Maire

9-1-59

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf janvier mil-neuf-cent-cinquante-neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Ovilé Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf janvier mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de la Chasse et de la pêche de bien vouloir faire ensemençer les lacs suivants en 1959;

Lac Labelle , truite grise	10,000
Lac Caribou , " "	3,000 ou mouchetées
Lac Mitchell, " "	1,000 ou mouchetées
Lac Vert ,	5,000 truites mouchetées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Transports à Ottawa de bien vouloir poser des bouées sur le Lac Labelle à cinq ou six endroits où il y a des récifs qui sont un danger sérieux et constant pour la navigation et les embarcations à moteurs; et ce dès l'été prochain .